

# Délibération n° 13.154

**Objet : ACTION SOCIALE : Ouverture d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle et Universitaire - Adoption d'une charte partenariale**

**Rapporteur : Monsieur GOUX**

(service : Direction Dévept. et Patrimoine)

Mesdames, Messieurs,

L'Association « Maison de Santé Pluri-professionnelle et Universitaire » souhaite installer sur le territoire de la commune de Saint-Priest un dispositif collectif destiné à proposer une nouvelle offre de soins. Le projet consiste à ouvrir une Maison de Santé Pluri-professionnelle et Universitaire (MSPU), sur le quartier de Bel Air, dans le cadre d'un regroupement volontaire de professionnels.

Les objectifs de cette démarche reposent sur :

- La volonté de passer d'une médecine solitaire à une médecine coordonnée.
- La nécessaire adaptation à l'évolution des pratiques professionnelles (formation, évaluation, travail en équipe, délégation de tâches).
- L'articulation des services de soins territoriaux avec les systèmes de formation universitaire (initiale et continue).
- L'affirmation d'un caractère innovant en matière de gouvernance de projet.

Le projet de soins de la future MSPU s'articule principalement autour :

- ⇒ de l'amélioration de la prise en charge globale du patient en mettant en place différentes modalités collégiales de travail, un renforcement entre les disciplines médicales/paramédicales/sociales constituées autour du patient ;
- ⇒ de la facilité de l'accès aux soins dans un lieu identifié par la population ;
- ⇒ du travail en équipe avec intervention de spécialistes travaillant dans les hôpitaux ;
- ⇒ de la mise en place de politiques publiques de santé (dépistages de pathologies, éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques, éducation individuelle ou collective à la santé, etc.) ;
- ⇒ de l'émergence de nouvelles pratiques médicales associant de récentes technologies (dossier médical et télémédecine) ;
- ⇒ de la mutualisation de certains investissements matériels.

La Ville de Saint-Priest accompagne le projet d'implantation de la MSPU en mettant à disposition un local au 20 rue Bel Air moyennant un loyer que verseront les professionnels de santé, et en portant la maîtrise d'ouvrage des travaux immobiliers à réaliser pour l'ouverture de cet équipement.

Le projet en est au stade d'une part, de la programmation en vue de lancer prochainement une consultation de maîtrise d'œuvre, d'autre part, de la constitution des

différents dossiers de demandes de subventions qu'il convient de déposer auprès de l'Etat et du Conseil régional Rhône-Alpes. L'association et la Ville ont souhaité formaliser leur partenariat en signant une charte.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver la charte de partenariat entre les professionnels de santé et la Ville de Saint-Priest pour la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle et Universitaire au 20 rue Bel Air ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette charte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.*

### Délibération n° 13.155

Objet : AFFAIRES SPORTIVES : Conventions d'objectifs et de moyens avec Saint-Priest Handball, le Tennis Club de Saint-Priest et l'Ecole de Cirque San Priote

Rapporteur : Monsieur OTHMAN

(service : Sports)

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Priest reconnaît à la pratique sportive un rôle éducatif déterminant. En favorisant notamment le développement moteur, affectif et cognitif de chacun, elle contribue à l'épanouissement individuel et collectif. Elle considère également qu'il s'agit là d'un vecteur privilégié de développement du lien social, du « mieux vivre ensemble » et des « apprentissages citoyens ».

L'ensemble de ces éléments s'inscrit en cohérence avec les valeurs promues par l'exécutif municipal et justifie le développement d'une politique des sports particulièrement volontariste.

Dans la même logique, cette ambition est développée en étroite relation avec l'ensemble des institutions et partenaires nombreux et déterminants dans le domaine sportif (Education nationale, fédérations, partenaires sociaux...).

C'est sur la base de ces principaux attendus que la Ville soutient le tissu associatif sportif très impliqué dans la vie locale et dont les pratiques sont considérées comme d'intérêt local pour la Ville et ses habitants.